

Opération particulière	Article de loi	Objet de l'audit	Exigence minimale d'agrément*	Destinataire du rapport*
Rapport de vérification sur la fondation	Art. 635a CO	Rapport de fondation	Réviseur agréé	Fondateurs**
Rapport de vérification sur la libération ultérieure	-	Rapport de libération ultérieure	Réviseur agréé	CA**
Rapport de vérification sur l'augmentation ordinaire du capital	Art. 652f al. 1 CO	Rapport d'augmentation du capital	Réviseur agréé	CA**
Rapport de vérification sur l'augmentation autorisée du capital	Art. 652f al. 1 CO	Rapport d'augmentation du capital	Réviseur agréé	CA**
Rapport de révision sur l'augmentation conditionnelle du capital	Art. 653f al. 1 CO	Emission de nouvelles actions <i>Prospectus d'émission</i>	Expert-réviseur agréé	CA**
Rapport de révision sur l'augmentation conditionnelle du capital	Art. 653i al. 1 CO	Suppression des dispositions relatives à l'augmentation conditionnelle du capital	Expert-réviseur agréé	CA**
Rapport de révision sur la réduction du capital-actions avec libération de fonds	Art. 732 al. 2 CO	Couverture des créances des créanciers	Expert-réviseur agréé	AG**
Rapport de révision sur la réduction du capital-actions aux fins de supprimer une perte au bilan	Art. 732 al. 2 CO	Couverture des créances des créanciers Si le montant de la réduction du capital dépasse la perte au bilan.	Expert-réviseur agréé	AG**
Rapport de révision sur le bilan d'entrée en liquidation	Art. 742 al. 1 CO	Bilan d'entrée en liquidation	Audit sur mandat Pas d'exigences particulières	Liquidateur
Rapport de révision sur le bilan intermédiaire de liquidation (contrôle ordinaire)	Art. 743 al. 5 CO	Bilan intermédiaire de liquidation	Expert-réviseur agréé	AG
Rapport de révision sur le bilan final de liquidation	-	Bilan final de liquidation	Audit sur mandat Pas d'exigences particulières	Liquidateur**
Rapport de vérification sur la répartition anticipée de l'actif en cas de dissolution	Art. 745 al. 3 CO	Extinction des dettes; pas de mise en péril des intérêts de tiers	Expert-réviseur agréé	Liquidateur**
Rapport de vérification sur le transfert de siège en Suisse	Art. 162 al. 3 LDIP:	Couverture du capital	Expert-réviseur agréé	CA**
Rapport de vérification sur le transfert du siège d'une société suisse à l'étranger	LDIP, art. 127 al. 1 let. b ORC	Couverture des créances ou créanciers d'accord avec la radiation du RC	Expert-réviseur agréé	CA**
Rapport de vérification en cas de réévaluations aux fins de supprimer une perte au bilan	Art. 670 al. 2 CO	Respect des dispositions légales relatives à la réévaluation	Réviseur agréé	AG ordinaire ou extraordinaire
Rapport de révision sur le bilan intermédiaire aux valeurs d'exploitation et de liquidation - NAS 290	Art. 725 al. 2 CO	Audit d'un surendettement manifeste	Réviseur agréé	CA
Rapport de révision sur le bilan intermédiaire aux valeurs d'exploitation et de liquidation	Art. 725 al. 2 CO	Audit du bilan intermédiaire pour déterminer s'il existe un surendettement aux valeurs d'exploitation et de liquidation	Réviseur agréé	CA

*Pour des raisons de lisibilité, seules les désignations masculines sont utilisées.

**Le rapport sert aussi de pièce justificative pour l'Office du registre du commerce.